



Appel à projets 2016-2017

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL EN MILIEU SCOLAIRE

Contexte

Dans le cadre de la convention de partenariat pour le développement de l'éducation artistique et culturelle en Guyane signée entre la Direction des affaires culturelles de Guyane et le Rectorat de Guyane, est lancé conjointement un appel à projets de résidences d'artiste en milieu scolaire pour l'année 2016-2017.

En Guyane, plus de 50% de la population a moins de 25 ans. Cette région doit faire face à des enjeux majeurs en matière d'éducation, sur un territoire très vaste, où tous les établissements sont situés en REP +. L'Ecole doit imaginer de nouvelles formes d'apprentissage, intégrant l'interculturalité, le plurilinguisme et le vivre-ensemble.

Cet appel à projets s'inscrit ainsi dans une volonté commune d'encourager, dans les établissements scolaires de Guyane, un parcours d'éducation artistique et culturelle visant à favoriser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture.

L'éducation artistique et culturelle a pour objectif de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, de les relier aux expériences personnelles, de les enrichir et les diversifier.

Elle nécessite une ouverture des établissements scolaires à des partenaires culturels variés aux compétences reconnues.

Ainsi, l'éducation artistique et culturelle dans les établissements scolaires est organisée sous la forme d'un parcours qui invite à penser cette éducation de façon continue et cohérente, de l'amont à l'aval, sur le temps long des scolarités primaire et secondaire.

« Les projets artistiques et culturels en milieu scolaire » s'inscrivent dans cette démarche, favorisant une éducation à l'art par l'acquisition d'une culture artistique riche et diversifiée, et par l'art en développant la créativité et les capacités d'expression. Elle implique des rencontres directes et indirectes avec des œuvres, des artistes, des lieux etc., des pratiques collectives et individuelles dans des domaines artistiques diversifiés, et des connaissances permettant une appropriation de repères culturels.

Textes de référence :

- Circulaire n°2010-032 du 3 mai 2013 : Parcours d'éducation artistique et culturel

- Circulaire n°2010-032 du 05 mars 2010 : Charte nationale : la dimension éducative et pédagogique des résidences d'artistes
- Circulaire n°2006/001 du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences
- Charte pour l'éducation artistique et culturelle (2016)

Critères de sélection

Un comité de sélection composé de représentants de la DAC Guyane et du Rectorat se réunira pour examiner les candidatures.

Cet appel à projet s'adresse aux artistes et aux équipes artistiques qui peuvent présenter un ou plusieurs projets sur un ou plusieurs établissements différents.

Tous les établissements scolaires de Guyane sont concernés par cet appel à projet, une attention particulière sera portée sur ceux qui sont éloignés de l'offre culturelle et/ou situés dans des quartiers prioritaires.

Cette résidence doit être un véritable projet d'établissement, de réseau, de territoire, issu d'un travail collaboratif entre un (des) artiste(s) et une équipe pédagogique.

La fiche de présentation synthétique non signée par les deux partenaires principaux (établissement scolaire, acteur culturel) ne sera pas prise en compte.

Le projet devra concerner au moins deux classes d'un même établissement et pourra intégrer toute pratique artistique et culturelle : arts plastiques, arts visuels, photographie, architecture, archéologie, patrimoine culturel immatériel, le livre, la lecture, musique, cinéma, audiovisuel, danse, théâtre, conte, poésie, arts du cirque, culture scientifique et technique etc.

Sont encouragés les projets impliquant plus de 4 classes et dans ce cas, la participation financière saura être réévaluée.

Les thèmes encouragés sont les suivants :

- Interculturalité et Multiculturalité
- Citoyenneté et Vivre-ensemble

Un bilan de l'action sera transmis à la DAC Guyane et au Rectorat de Guyane (aux coordonnées indiquées ci-dessous) dès lors que celle-ci sera terminée et au plus tard le 30 septembre 2017.

Les différents financeurs et partenaires du projet veilleront, tout au cours de l'année, à accompagner et à suivre les différents projets en allant dans les établissements scolaires.

Ma Guyane c'est bien !

Le comité de sélection proposera le label « Ma Guyane c'est bien ! » aux projets qui valoriseront particulièrement le patrimoine matériel et immatériel de Guyane.

En effet, le jeune aura donc été invité à exprimer ce qu'il trouve beau, agréable, utile ou simplement digne d'intérêt dans son environnement quotidien par un acte de création d'intérêt littéraire, artistique ou scientifique original qui s'inscrira dans la culture traditionnelle ou contemporaine guyanaise.

Ces productions sélectionnées feront l'objet d'un montage et d'une courte retransmission par la chaîne « Guyane première » de France Télévisions.

Le réalisateur ne filmera pas un résultat mais bien un processus, un travail en cours codirigé par un

professionnel et un enseignant.

Les retransmissions filmées seront archivées et consultables sur un site web, et pourront faire l'objet à la fin de l'année d'un livre numérique."

Conditions financières

Les répartitions financières seront effectuées de la manière suivante :

- Écoles :
 - DAC : le projet doit intégrer un minimum de 50h d'intervention d'artistes pour un montant de 3 000 euros maximum (50euros/h)
 - Rectorat : participation sur la prise en charge en partie du petit matériel
- Collèges et lycées :
 - DAC : le projet doit intégrer un minimum de 80h d'intervention d'artistes pour un montant de 5 000 euros maximum (50euros/h)
 - Rectorat : participation sur la prise en charge en partie du petit matériel

Tout projet doit être cofinancé par l'établissement scolaire concerné et/ou une collectivité (mairie/CTG), et/ou tout autre partenaire financier.

Liste des pièces à fournir :

Le dossier de candidature de l'association portant le projet devra contenir :

- Une fiche de présentation synthétique (cf.annexe 1)
- Une note d'intention précisant le projet artistique et en quoi celui-ci croise les enjeux de l'établissement scolaire à sa propre pratique artistique
- Un dossier cerfa dûment rempli et signé (cerfa_12156-04)
- Le CV de l'artiste dans lequel il mentionnera son parcours artistique et les différentes expériences de résidences ou d'interventions en milieu scolaire ou extra scolaire qu'il a déjà menées.

Calendrier

La date limite de candidature est fixée au 21 octobre 2016, la commission se réunira fin novembre. L'action devra se dérouler entre le 1^{er} janvier 2017 et le 30 juin 2017.

Contacts

Le dossier de candidature est à retourner à :

- la Direction des affaires culturelles de Guyane : ludivine.pindard@culture.gouv.fr, conseillère référente pour l'éducation artistique et culturelle
- au Rectorat de Guyane : isabelle.niveau@ac-guyane.fr, déléguée académique à l'action culturelle

Annexe 1

Fiche de présentation synthétique

Intitulé de l'action :

Acteur culturel :

Porteur de projet :	Tél : E-mail :
Artiste(s) concerné(s) :	Tél. : E-mail :

Établissement concerné :

Nom de l'établissement :	Tel :
Adresse :	E-mail :
Responsable enseignant :	Tél : E-mail :

Niveaux de classe concernés :	Nombre de classes concernées :	Nombre d'élèves concernés :
-------------------------------	--------------------------------	-----------------------------

Objectifs de l'action :

Descriptif du projet :

Mise en œuvre/calendrier :

Évaluation :

Budget :

Dépenses		Recettes	
Rémunération des intervenants 50euros/h	DAC Guyane
Petit matériel	Établissement scolaire
		Rectorat (DAAC)
Transport	Mairie
.....		Autres
Total des dépenses		Total des recettes	

Le budget doit être équilibré (total dépenses = total recettes)

Partenariat :

Fait à....., le

Établissement	Acteur culturel
Signature du chef d'établissement ou de l'IEN :	Signature du président de l'association :
Signature du coordinateur (équipe pédagogique) :	Signature de l'artiste :



ASSOCIATIONS DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Imprimer

Réinitialiser

cerfa
N°12156*05

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
en numéraire (argent) en nature	première demande renouvellement (ou poursuite)	fonctionnement global projets(s)/action(s)	annuelle ou ponctuelle pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional
Direction/Service
- Conseil départemental
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité
Direction/Service
- Établissement public
- Autre (préciser)

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination :

1.2 Numéro Siret : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : |W|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

1.5 Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

5. Budget' de l'association

Année 20... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74 - Subventions d'exploitation²	0
Achats matières et fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	0	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Rémunération des personnels		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Charges sociales		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6. *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire -
demande multi-projets

Politique de la ville

Intitulé :

Objectifs :

Description :

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Date ou période de réalisation :

du (le) |_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

6. Budget⁵ du projet

Année 20... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74 - Subventions d'exploitation ²	0
Achats matières et fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	0	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Rémunération des personnels		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Charges sociales		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de.....€, objet de la présente demande représente% du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le à

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Changements de dirigeants, modifications de statuts, etc.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.



Le parcours d'éducation artistique et culturelle
ACADEMIE DE GUYANE

À L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle



1

L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une éducation à l'art.

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une éducation par l'art.

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte tous les temps de vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur environnement familial et amical.

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires: communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une dynamique de projets associant ces partenaires (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

	SERVICE DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 10, AVENUE DE LA LIBERTÉ 97300 CAEN TEL : 05 90 11 10 00	SERVICE DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 10, AVENUE DE LA LIBERTÉ 97300 CAEN TEL : 05 90 11 10 00	SERVICE DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 10, AVENUE DE LA LIBERTÉ 97300 CAEN TEL : 05 90 11 10 00
--	--	--	--



Afin d'aider les collègues à proposer un parcours à chaque élève, voici la liste des propositions arrivées au rectorat à ce jour
 Cela n'a rien d'exhaustif, mais peut vous aider ...
 N'oubliez pas aussi l'appel à projet, avec des associations, pour réaliser votre parcours.

**Pour un Parcours d'éducation artistique et culturelle LECTURE ,
 ECRITURE, ORALITE, MULTICULTURALISME**

<p>1. AMOPA : l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques propose le concours DEFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANCAISE , POUR LE 15 MARS 2017 CM1 ET CM2 : prix d'expression écrite, 2 sujets au choix</p> <p>a. Un nouvel élève vient d'arriver dans votre classe. Il parle peu. Avec des camarades, vous décidez de l'accueillir. Que lui dites-vous et que faites-vous pour en faire voter ami ?</p> <p>b. Un sujet proposé par le professeur, énoncé clairement en tête de copie.</p> <p>COLLEGES : Prix d'expression écrite 6^{ème}-5^{ème} : Dans quel pays rêvez-vous de voyager ? Que pensez-vous y découvrir ? Laissez libre cours à votre imagination 4^{ème}-3^{ème} : A partir de ce que vous observez, quel avenir imaginez-vous, pour vous-même et pour le monde de demain ? Ou, pour tous les niveaux, un sujet proposé par le professeur, énoncé clairement en tête de copie. Prix de la jeune poésie (6^{ème} à 3^{ème}) : Les formes fixes ou libres seront acceptées. Ecrire un poème ne dépassant pas une page. Prix Maupassant de la jeune nouvelle, pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème} : écrire une nouvelle de 5 pages au maximum.</p> <p>LYCEES Prix d'expression écrite Les expressions artistiques sont multiples. Laquelle préférez-vous ? Expliquez pourquoi. Ou un sujet proposé par le professeur, énoncé clairement en tête de copie. Prix de la jeune poésie : Les formes fixes ou libres seront acceptées. Ecrire un poème ne dépassant pas une page. Prix Maupassant de la jeune nouvelle, pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème} : écrire une nouvelle de 6 pages au maximum.</p>	<p>Pour MARS 2017</p> <p>Ecoles Collèges Lycées</p>
<p>2. ASSOCIATION FRANCE QUEBEC : l'association France QUEBEC propose chaque année de participer à la dictée francophone au mois de mars Mme Josette ROBINSON, de l'association France Québec, gère cette opération pour l'académie en lien avec la DAAC. Public visé : du CM1 à la 3^{ème} Date : en mars 2017</p>	<p>MARS 2017</p> <p>Ecoles Collèges</p>
<p>3. Association RAKABA : dans le cadre de la semaine du créole, une dictée créole sera proposée à tous les établissements scolaires (premier et</p>	<p>21 oct 2016 écoles</p>

second degré) autour du roman ATIPA, en collaboration avec la CTG. L'objectif est de faire découvrir ce roman à nos élèves, qu'ils soient ou non dans une filière avec un enseignement du créole. Date : vendredi 21 octobre Public : du CP au bac	Collèges Lycées
4. association LA TORCHE DE RESINE propose le concours YEKRI : les lycéens sont invités à écrire une nouvelle ou un court récit sur le thème du PRENOM : celui qu'ils ont reçu, celui de leurs parents, sœurs, frères, amis, connaissances... inscriptions et envoi jusqu'au 14 novembre à yekri@tatorchederesine.org 3 lycéens seront récompensés le 14 décembre 2016 public : lycéens date : entre le 15 septembre et le 14 novembre 2016	De septembre à nov 2016 Lycées
5. Le Lycée DAMAS porte le PRIX CARBET DES LYCEENS pour faire connaître et aimer les romans de notre environnement perrine.chambaud@ac-guyane.fr	
6. la CTG met à l'honneur le roman ATIPA et va proposer, toute l'année, des conférences , des interventions, des projets, pour faire connaître le roman d'un point de vue littéraire, historique, géographique, social, politique, sociologique ... Un dossier PEAP (plan d'éducation aux arts et au patrimoine peut être déposé pour travailler avec un artiste autour de ce projet)	Toute l'année scolaire Ecoles Collèges Lycées

Pour un Parcours d'éducation artistique et culturelle musées , patrimoine et mémoire

1. Le service éducatif du Musée des cultures guyanaises le musée vous accueille dans ses murs, mais a également des expositions itinérantes , ainsi que des documents numériques Musée des cultures guyanaises 54 - 78 rue Madame Payé 97300 Cayenne 05 94 31 41 72 05 94 28 27 69 mcg87@wanadoo.fr	Toute l'année Ecoles Collèges Lycées
2. Le service éducatif aux archives départementales : Madame Lydie CHOUCOUTOU et Monsieur Tristan BELLARDIE sont missionnés Mme CHOUCOUTOU peut accompagner vos projets pédagogiques, accueillir vos classes, mener des ateliers. M BELLARDIE doit vous aider dans la mise en place d'actions sur le fleuve Maroni et réaliser une déclinaison numérique des outils Lydie.Choucoutou@ac-guyane.fr tristan.bellardie@ac-guyane.fr	Toute l'année Ecoles Collèges Lycées

<p>3. le service éducatif du CIAP de Saint-Laurent du Maroni : Madame Anne-Laure DOBROS assure une permanence au CIA pour vous informer, vous aider à mettre en œuvre des activités culturelles, à proposer des projets pédagogiques. Anne-Laure.dobros@ac-guyane.fr</p>	<p>Ecoles Collèges Lycées</p>
<p>4. le CARMA , Centre d'art et de recherche de Mana, vous accueille à Mana et propose aussi des activités pédagogiques, Patrick LACASSE : lacassepatrick@gmail.com</p> <p>l'EMAK à REGINA également . <i>Ecomusée municipale d'Approuague-Kaw</i> Rue Gaston Monnerville - Le Bourg - 97390 REGINA 0594-37-09-44 / emak@mairie-regina.fr</p> <p>le CAAK (roches gravées) à KOUROU est financé pour recevoir des scolaires Bérénice Valot - 05 94 32 98 33 - Rue des roches gravées Kourou</p>	<p>Toute l'année</p> <p>Ecoles Collèges Lycées</p>
<p>5. La Ville de Saint-Georges de l'Oyapock, l'association Ginga et la Direction des Affaires Culturelles de Guyane vous proposent d'accueillir dans vos établissements scolaires, l'exposition photographique itinérante : "Saint-Georges de l'Oyapock : regards" aux dates qui vous conviendront entre novembre 2016 et novembre 2017. Contact : Synthia SULLY, Service Culture et Communication, Ville de Saint-Georges de l'Oyapock, Place Romain Garros, 97313 Saint-Georges de l'Oyapock Téléphone : 0594 37 06 18 Photographies de Ronan LIETAR</p>	<p>Toute l'année</p> <p>Ecoles Collèges Lycées</p>
<p>6. L'UNESCO propose chaque année un travail de mémoire autour de la commémoration de l'abolition de l'esclavage du 10 mai au 10 juin public visé : écoles, collèges et lycée contacter : isabelle.niveau@ac-guyane.fr</p>	<p>Mai juin 2017</p> <p>Ecoles Collèges Lycées</p>
<p>7. la CTG organise chaque année la semaine des goûts et saveurs de Guyane, en avril, et propose des interventions scolaires de la maternelle à la terminale contact : jeanne.joseph-laigne@ctguyane.fr</p>	<p>Avril 2017</p> <p>Ecoles Collèges Lycées</p>
<p>8. L'association CHERCHEURS D'AUTRES, en partenariat avec l'association LA TETE DANS LES IMAGES proposent : * Projet académique diffusion et médiation de courts métrages : Kailawa celui qui a rassemblé les wayanas (15') L'arrivée de Malilou ((24') Amour impossible ((14') , Stéphane et son double (15') * Le projet de livret <i>d'une Rive à l'Autre</i> * Le projet de livret Anuktatop : Le projet Anuktatop a reçu un label du MCC en 2015, et le prix spécial du Jury au FIFE à Paris en avril 2016 contact : David CROCHET : 06 67 88 39 49 david.crochet@chercheursdautres.com</p>	<p>Octobre nov 2016</p> <p>Ecoles Collèges</p>

**Pour un Parcours d'éducation artistique et culturelle ARTS PLASTIQUES,
PHOTOGRAPHIE , CINEMA ET ARTS VISUELS**

<p>1. FONDS RESSOURCES ARTS PLASTIQUES au lycée FELIX EBOUE de Cayenne : livres, documents et œuvres peuvent circuler par la navette du rectorat dans tous les établissements de Guyane</p>	<p>Toute l'année Ecoles Collèges Lycées</p>
<p>2. FONDS RESSOURCE CINEMA AUDIOVISUEL au lycée LAMA PREVOT : Mme Marina LEGAL peut vous accueillir et vous envoyer par la navette tout DVD ou document que vous souhaitez. Mme LEGAL lancera en principe un concours de courts métrages Contact : marina.legal@ac-guyane.fr</p>	<p>Toute l'année Ecoles Collèges Lycées</p>
<p>3. travail avec le CARMA de MANA , l'EMAK de REGINA cf musées et patrimoine</p>	<p>Ecoles Collèges Lycées</p>
<p>4. association KWAK L'association vous propose un concours pour créer le visuel de 5 billets de la monnaie locale qu'elle crée : le kwak Chaque niveau aura la responsabilité de la création d'un billet de banque 5 niveaux CP au CM1 CM2, 6^{ème} 5^{ème} à 3^{ème} 2^{nde} à Terminale Enseignement supérieur Chaque élève, ou groupe, proposera le visuel du billet recto verso, pour valoriser la richesse culturelle de la Guyane Dates : à rendre pour le mois de février 2017 Contact kwakguyane@outlook.com Meryll MARTIN</p>	<p>Entre octobre 2016 et février 2017 Ecoles Collèges Lycées</p>
<p>5. L'association EMEGA propose un « challenge palm memory » avec tous les enfants porteurs de handicap de Cayenne : pour la cinquième année, l'association propose des interventions artistiques dans les classes. Pour la première fois, les tableaux seront numérisés et transformés en carte à jouer de memory sonore sur tablette . contact : Dominique LOUIS louis.domi@hotmail.fr et Evelyne VIDIL : eva.vidil@wanadoo.fr</p>	<p>Toute l'année écoles</p>
<p>6. le réalisateur Mathieu GLISSANT sera en Guyane du 5 au 18 octobre et souhaite rencontrer les jeunes des options cinéma, théâtre ... pour son prochain projet. Une rencontre qui peut favoriser le PEAC mais aussi le parcours avenir ... contact : isabelle.niveau@ac-guyane.fr</p>	<p>Début octobre 2016 lycées</p>

<p>7. Dispositif d'éducation à l'image avec le CNC et localement l'association GCAM</p> <p>Le Rectorat, avec La DAC Guyane, la CTG, les cinémas de Guyane et l'association GCAM proposent un dispositif d'éducation à l'image pour que les enfants voient 3 films dans l'année. Des formations sont mises au PAF pour accompagner les enseignants.</p> <p>Nous recherchons une formule que les communes les plus éloignées puissent avoir accès au dispositif.</p> <p>ÉCOLES</p> <p>1er Trimestre</p> <p>- 1er choix : Les Burlesques.</p> <p>1. Charlot fait une cure (the cure), Charlie Chaplin, USA, 1917, noir et blanc, 17 min.</p> <p>2- Charlot s'évade (The adventurer), Charlie Chaplin, USA, 1917, noir et blanc, 20 min.</p> <p>3- Malec forgeron (The blacksmith), Buster Keaton, USA, 1922, noir et blanc, 20 min.</p> <p>4- Non, tu exagères ! (Now you tell one !), Charley Bowers, USA, 1926, noir et blanc.</p> <p>5- Pour épater les poules (Egged on), Charley Bowers, USA, 1925, n</p> <p>2è Trimestre</p> <p>- 1er choix : Azur et Asmar.</p> <p>Film d'animation de Michel Ocelot, France, 2006, 90 minutes</p> <p>Synopsis du film</p> <p>Dans l'Europe médiévale, une nourrice venue de l'autre côté de la mer élève comme des frères son fils Asmar, brun aux yeux noirs, et le fils de son maître, Azur, petit garçon blond aux yeux bleus. Arrivés à l'âge où ils se jalouent l'amour maternel, Azur est envoyé en ville par son père pour vivre avec un précepteur. Le père chasse ensuite la nourrice et son fils...</p> <p>Dix ans plus tard, Azur décide de partir dans le pays de l'autre côté de la mer pour retrouver et épouser la fée des djinns, dont sa nourrice racontait jadis l'histoire aux garçons. Son frère de lait mène la même quête</p> <p>3è Trimestre</p> <p>- 1er choix : Wadjda.</p> <p>de la réalisatrice saoudienne Haifaa al-Mansour</p> <p>synopsis</p> <p>Wadjda, douze ans, habite dans une banlieue de Riyad, capitale de l'Arabie Saoudite. Bien qu'elle grandisse dans un milieu conservateur, c'est une fille pleine de vie qui porte jeans et baskets, écoute du rock et ne rêve que d'une chose : s'acheter le beau vélo vert qui lui permettra de faire la course avec son ami Abdallah. Mais en Arabie Saoudite, les bicyclettes sont réservées aux hommes et interdites aux femmes. Wadjda se voit donc refuser par sa mère la somme nécessaire à cet achat. Déterminée à trouver l'argent par ses propres moyens, Wadjda décide alors de participer au concours de récitation coranique organisé par son école.</p>	<p>Toute l'année</p> <p>Ecoles Collèges Lycées</p>
--	--

COLLEGES

1er Trimestre

- 1er choix : La Playa, de Juan Andrés Arango Garcia

synopsis

Tomás, un jeune Afro-colombien qui a dû fuir son village et la guerre, vit désormais dans le quartier de « La Playa » à Bogota.

Pour un jeune noir, trouver sa place dans une ville traditionnellement blanche, est une lutte de tous les instants.

Tomás s'affirme peu à peu dans la coiffure, héritage historique des esclaves qui traçaient sur les cheveux des enfants les routes qui leur permettraient de s'échapper. Lorsque disparaît son frère cadet, Jairo, Tomas va prendre tous les risques pour le retrouver, et conquérir son indépendance.

2è Trimestre

- 1er choix : Rue Cases-Nègres, Euzhan Palcy

synopsis

À six mille kilomètres de la métropole qui prépare l'Exposition coloniale de 1931, la Martinique vit à l'heure des vacances d'été. Au milieu de la plantation, la rue Cases-Nègres : deux rangées de cases de bois désertées par les adultes partis travailler dans la canne à sucre sous le contrôle des économes et des commandeurs. Parmi les enfants qui passent leur été à s'amuser se trouve José, onze ans, orphelin élevé avec fermeté et amour par M'an Tine, sa grand-mère. Bientôt, la vie séparera les enfants, au gré de leurs succès ou de leurs échecs scolaires...

3è Trimestre

- 1er choix : Hors Jeu, de Jafar PANAHI

Téhéran, 8 mai 2005. Jour de match Iran-Bahreïn, qualificatif pour la Coupe du monde de football 2006. Dans un bus de supporters, un vieux père cherche sa fille. Désireux de faire respecter la loi d'interdiction des femmes dans les stades, l'homme veut l'empêcher d'assister à la rencontre. Dans un autre bus, une adolescente déguisée en garçon tente, quant à elle, de transgresser l'interdit. Repérée par un supporter avec qui elle négocie son anonymat, la jeune fille échoue maladroitement à l'entrée du stade. Arrêtée, elle est emmenée dans les galeries extérieures et se retrouve au sein d'un groupe de six supportrices qui, placées sous la surveillance de quelques conscrits et à défaut de voir le match, vibrent bientôt au rythme des clameurs du public ou des commentaires d'un de leurs gardiens qui aperçoit la partie à travers une grille. Mais les tensions sont vives entre les deux groupes. Les filles reprochent l'injustice de leur situation à leurs « geôliers » qui, partagés entre le devoir et la compréhension, peinent à les contenir. L'une d'elles profite même de son passage aux toilettes pour fausser compagnie à son escorte et rejoindre les gradins. Mais, pendant la mi-temps et après que le vieil homme du début a passé en revue le groupe des supportrices dans l'espoir d'y retrouver sa fille, la fugueuse (prise de remords) refait son apparition, et raconte à ses partenaires la partie du match à laquelle elle a assisté...

LYCEENS ET APPRENTIS

1er Trimestre

- 1er choix : Pickpocket, de Robert BRESSON

Jeune étudiant contraint, faute d'argent, d'abandonner ses études, Michel vole au champ de course de Longchamp le contenu d'un sac à main. Arrêté mais relâché faute de preuves, il se livre à d'autres larcins après avoir assisté, dans le métro, à la subtilisation d'un portefeuille par un pickpocket dont il emprunte la « technique ». Bientôt, Michel s'associe avec des

professionnels et se risque à des vols d'une audace toujours croissante. Ni la mort de sa mère qu'il aimait intensément, ni les soupçons d'un ami, Jacques, et d'une jeune fille, Jeanne, les avertissements mêmes d'un inspecteur de police, n'arrêtent plus Michel sur la pente où il s'est engagé....

2è Trimestre

- 1er choix : **Tel Père, tel Fils, de Hirokazu KORE-EDA**

synopsis

Ryoata, un architecte obsédé par la réussite professionnelle, forme avec sa jeune épouse et leur fils de 6 ans une famille idéale. Tous ses repères volent en éclats quand la maternité de l'hôpital où est né leur enfant leur apprend que deux nourrissons ont été échangés à la naissance : le garçon qu'il a élevé n'est pas le sien et leur fils biologique a grandi dans un milieu plus modeste...

3è Trimestre

- 1er choix : **les Sentiers de la Gloire, de Stanley KUBRICK**

France, 1916. Tandis que la guerre s'est enlisée dans les tranchées, le général Mireau reçoit l'ordre de donner l'assaut sur une position allemande imprenable. Sur le champ de bataille, le régiment mené par le colonel Dax peine à avancer, sans cesse repoussé par les tirs ennemis jusqu'à devoir finalement se replier avec de lourdes pertes. Furieux, Mireau ordonne à l'artillerie de tirer sur ses hommes, mais le capitaine refuse d'exécuter l'ordre. Pour sanctionner la déroute, les chefs décident de traduire trois soldats du régiment devant un tribunal de guerre, certains qu'ils seront fusillés pour lâcheté. Afin d'empêcher le massacre, Dax choisit de défendre ces hommes face à la cour...

Pour un Parcours d'éducation artistique et culturelle lié à la MUSIQUE

<p>Le Conservatoire de musique, de danse et de théâtre de Guyane (à l'EN.C.Re) travaille avec les collèges HOLDER et NERON en classes à Horaires Aménagés Musique, mais intervient également sur le territoire pour des initiations (Notamment à Maripasoula)</p> <p>contact Tél. : 0594 29 81 25</p>	<p>Toute l'année Ecoles Collèges Lycées</p>
<p>2. le programme ECOLE EN CHOEUR propose de valoriser le travail des chorales dans les établissements, en leur proposant de poster une vidéo de leur travail sur le site national. Les meilleures chorales sont récompensées.</p>	<p>Toute l'année Ecoles collèges</p>

<p>3. les écoles de musique de Kourou et Saint-Laurent font aussi des interventions scolaires dans les écoles. Les contacter directement</p>	Toute l'année écoles
<p>4. FONDS RESSOURCE MUSIQUE au lycée DAMAS contact Madame Nicole PRONZOLA : nicole.pronzola@ac-guyane.fr</p>	Toute l'année Ecoles Collèges Lycées

**Pour un Parcours d'éducation artistique et culturelle ARCHITECTURE,
URBANISME et ENVIRONNEMENT**

<p>1. Le CAUE, géré par Mme Sophie BAILLON, propose des interventions scolaires autour de projets d'initiation et de découverte aux enjeux de l'architecture et du patrimoine. s.bailloncaue@orange.fr 13, Avenue L. Héder 97300 CAYENNE Tel: 0594 31 42 82</p> <p>des formations sont inscrites au PAF.</p>	Toute l'année Ecoles Collèges Lycées
<p>2. service éducatif au PAG , Parc AMAZONIEN DE GUYANE , à Maripasoula Madame Véronique PETRICEVIC est nommée professeur relais pour mettre en place avec vous un programme d'activités culturelles et d'éducation à l'environnement dans vos établissements scolaires , et développer des outils pédagogiques adaptés à notre territoire , pour éducation à l'environnement et au développement durable Contact : veronique.petricevic@ac-guyane.fr Gaelle.comaton@quyane-parcnational.fr</p>	Toute l'année Ecoles Collèges Lycées
<p>3. le magazine UNE SAISON EN GUYANE propose un concours pour nos lycéens : tous les lycées sont invités à travailler sur la Guyane en 2050 : quel regard sur l'habitat, le cadre de vie, l'environnement ? Les participants devront présenter une maquette, un dessin, une photographie, un document numérique ... tout document iconographique de leur choix accompagné d'un court texte expliquant son regard . Dates : pour mai 2017 Public : tous les lycéens de l'académie , chaque établissement propose son projet</p>	Octobre à février 2017 Lycées

**Pour un Parcours d'éducation artistique et culturelle EDUCATION
SCIENTIFIQUE , NUMERIQUE et TECHNOLOGIQUE**

<p>1. La CANOPEE DES SCIENCES CCSTI / La Canopée des Sciences 4 rue du vieux port, BP11, 97321 CAYENNE CEDEX N°SIRET : 752 539 874 00012 Tel : 06 94 45 90 53 / 06 94 27 22 00</p> <p>Email: marnette@ccsti973.fr / secretariat@ccsti973.fr Site web: www.ccsti973.fr</p>	<p>Toute l'année Ecoles Collèges Lycées</p>
<p>2. LE CENTRE SPATIAL GUYANAIS vous propose des visites guidées gratuites</p>	<p>Toute l'année Ecoles Collèges Lycées</p>
<p>3. LE RESEAU CANOPE peut mettre à disposition du matériel, former les enseignants, animer des projets numériques, audiovisuels ...</p> <p>Concours de courts métrages Animation des webradios Portail numérique arts plastiques et culture Valorisation des ressources et projets Elfrida.DAVIGNY@reseau-canope.fr (directrice) Patricia.LAURENCINE@reseau-canope.fr (chargée des projets culturels)</p>	<p>Toute l'année Ecoles Collèges Lycées</p>

**Pour un Parcours d'éducation artistique et culturelle DANSE THEATRE
ARTS VIVANTS**

<p>1. Centre de développement chorégraphique et l'association ANTIPODES NORMA CLAIRE Chaque année, la compagnie propose des interventions scolaires Le festival des danses métisses aura également lieu en novembre 2016</p>	<p>Toute l'année Ecoles Collèges Lycées</p>
<p>2. L'EPCC LES 3 FLEUVES communication@troisfleuves.fr ET LES 2 SCENES CONVENTIONNEES DE GUYANE</p> <p>MACOURIA : Marie-Annie Felicite Directrice générale 77 rue Léopold Héder - BP 19 - 97355 T. 0694 45 92 68 0594 38 35 79 marie-annie.felicite@theatre-de-macouria.com</p> <p>et KOKOLAMPOE BP 170 97393 St LAURENT du Maroni 05 94 34 26 88</p> <p>programmation de spectacles scolaires toute l'année rencontre avec les artistes</p>	<p>Toute l'année Ecoles Collèges Lycées</p>

<p>3. la compagnie DIFE KAKO sera en Guyane du Guyane du 28 novembre au 8 décembre 2016, sur la communauté des SAVANES : Sinnamary, Iracoubo et Kourou</p> <p>Contact : Hélène Bizette Communication et diffusion Cie Dife Kako +33 (0)6 85 19 19 05 / + 33 (0) 1 70 69 22 38 Bureaux : 54 rue Vergniaud - Hall A - 75013 Paris Siège : 32 rue du Javelot 75013 Paris Rejoignez-nous sur facebook : https://www.facebook.com/dife.kako</p>	<p>Oct nov Ecoles Collèges Lycées</p>
<p>4. les propositions des collectivités : se rapprocher des services culturels des mairies, de la CTG, des bibliothèques ...</p>	<p>Toute l'année Ecoles Collèges Lycées</p>
<p>5. les propositions des associations</p> <p>La compagnie MAZTEK propose des spectacles et interventions de danse : conte AQUAZONIA, spectacle sur les femmes YUE ... annemeyer@outlook.fr</p> <p>La compagnie MAYOURI théâtre propose la pièce ESCURIAL de GHELDERODE (à partir de 12 ans) celia.rinna@orange.fr</p> <p>La compagnie THEATRE DE L'ENTONNOIR crée son spectacle sur la jeunesse VIVRE VITE et le jouera les 8, 9 et 10 décembre 2016 à KOUROU. Une programmation sera proposée pour 2017 pour les autres communes. Public scolaire visé. Elle proposera le spectacle de jeunes VIVRE ET DIRE SON QUARTIER (100 jeunes impliqués) à Kourou le 2 et 3 décembre et à Cayenne le 5 décembre (gratuit) : thème : famille et héritage ... Un spectacle jeune public devrait être proposé à Kourou début 2017 entonnnoirtheatre@orange.fr</p>	<p>Toute l'année Ecoles Collèges Lycées</p>
<p>6. le FONDS RESSOURCE THEATRE AU LYCEE MONNERVILLE emprunt de livres et DVD, par le CDI navette tous les mardis</p>	<p>Toute l'année Ecoles Collèges Lycées</p>
<p>7. le printemps du théâtre, rassemblement académique , à Cayenne, en avril , pour tous les élèves engagés dans un atelier ou une option théâtre</p>	<p>Avril 2017</p>



ANNEE SCOLAIRE 2016-2017
ACTION ARTISTIQUE et CULTURELLE

si pas d'intervenant

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Adresser :

- un exemplaire au Rectorat - Délégation académique à l'action culturelle
isabelle.niveau@ac-guyane.fr
- un exemplaire à la DAC – Ministère de la culture
ludivine.pindard@culture.gouv.fr, conseillère à l'éducation artistique et culturelle

tous les dossiers seront **tapuscrits** et numérisés, envoyés **par mail** pour enregistrement, puis par **courrier** au rectorat **AVEC TOUTES LES PIÈCES JOINTES** (devis, CV, SIRET ...) et **SIGNATURES**

Dossier à retourner avant le 21 octobre 2016

INTITULE DU PROJET _____

Ecole Collège Lycée général Lycée professionnel

Type de projet	
<input type="checkbox"/> Option <input type="checkbox"/> Centre de Ressources	<input type="checkbox"/> Projet académique <input type="checkbox"/> autre :

Domaine de l'activité	
<input type="checkbox"/> Arts appliqués, design <input type="checkbox"/> Architecture <input type="checkbox"/> Arts plastiques, arts visuels <input type="checkbox"/> Arts du cirque <input type="checkbox"/> Arts du goût <input type="checkbox"/> Audiovisuel-cinéma <input type="checkbox"/> Culture scientifique et technique, multimédia <input type="checkbox"/> Danse	<input type="checkbox"/> Littérature, poésie, arts du langage <input type="checkbox"/> Musique, arts du son <input type="checkbox"/> Patrimoine (ressources muséographiques) <input type="checkbox"/> Photographie <input type="checkbox"/> Théâtre-expression dramatique <input type="checkbox"/> Education aux médias <input type="checkbox"/> autre :

ETABLISSEMENT	
Nom de l'établissement : Adresse :	Tél. : Fax : E-mail :

RESPONSABLES ENSEIGNANTS, indiquer en premier le nom du coordonnateur		
NOM – Prénom	Adresse, téléphone & mél	Discipline

ELEVES CONCERNES

Niveau : _____ nombre : _____

DESCRIPTIF DU PROJET, lien avec le projet d'établissement, constat, Objectifs principalement attendus : méthodologie, autonomie, créativité, travail en équipe, type de travail envisagé, mise en œuvre (calendrier).

--	--

BUDGET

Dépenses		Recettes	
Rémunération des intervenant(s) Max 50 €/h	Etablissement scolaire
Petites fournitures (préciser) (pro forma)	Ministère de la Culture (DAC) (Pour projets académiques, fonds ressources et options uniquement)
déplacements	Rectorat (DAAC)
Autres (préciser)	Collectivité de rattachement (à préciser)
		• Mairie de
		• CTG (transport, équipement)
		Autre
Total des dépenses	Total des recettes

Le budget doit être équilibré (total recettes = total dépenses)

EVALUATION, bénéfices attendus pour les élèves, les enseignants, l'établissement, (savoirs et savoir-faire artistiques et culturels, présentation du travail, évolution du taux d'absentéisme, impact sur l'ambiance de la classe, le travail de groupe ...)

PARTIE A REMPLIR PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT, L'IEN ou L'IPR

1. Avis de l'IEN pour le premier degré

2. Avis du Chef d'établissement pour le second degré

3. Avis du CA pour le second degré

Projet approuvé par le conseil d'administration du oui non

Nom : Prénom :

Fait à, le

Signature

4. Avis de l'IPR pour le second degré

Nom : Prénom :

Matière :

AVIS :